

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : MM. Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Mmes Jacinthe GUILLOT, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. René LEMERLE a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, M. François PIGNOL a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Michèle TARDIEU a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Agnès VACHER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY.

Absents : Mme Laëtitia BOBEL, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Mme Juline RODRIGUES

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2026-01 : VERSEMENT D'UNE AVANCE DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET DU CCAS

Vu la délibération n° 2025-48 du 8 octobre 2025 portant sur la transformation du budget annexe du CCAS en budget autonome à compter du 1^{er} janvier 2026,

M. le Maire explique au conseil municipal que, du fait de cette autonomie financière, le CCAS a son propre compte au Service de gestion comptable de Thiers et propose de verser une avance d'un montant de 25 000 € du budget de la commune au budget du CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le versement d'une avance d'un montant de 25 000 € du budget communal au budget du CCAS,
- CHARGE le Service de gestion comptable de Thiers de réaliser les opérations non budgétaires.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

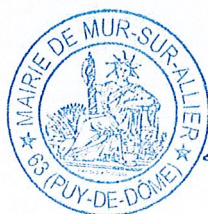
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 27 février 2026,

Certifiée transmise en Préfecture, le 2 mars 2026

Le Maire,

Vincent MAZIN



Le secrétaire de séance,
Yves FERRIER

